



43^{ème} session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'environnement

Genève, le 2 mars 2020

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Vice-Président,

La délégation suisse remercie chaleureusement le Rapporteur spécial pour la présentation de son rapport. Nous estimons particulièrement votre travail, M. Boyd, qui est essentiel au regard des urgences auxquelles l'humanité fait aujourd'hui face, notamment le changement climatique et l'érosion de la biodiversité.

C'est dans cet esprit que s'inscrit votre rapport actuel, dans lequel vous recensez de nombreux exemples de mesures prises par les Etats pour consacrer le droit de vivre dans un environnement sûr, propre, sain et durable. La Suisse partage votre approche constructive et positive, qui permet à tous les Etats de s'inspirer des expériences des autres pays.

Un sujet qui nous tient particulièrement à cœur est le droit de toute citoyenne et tout citoyen de prendre part à la direction des affaires publiques. La participation des individus et communautés affectés contribue sans doute à des mesures environnementales plus durables. A travers ses lignes directrices, la Suisse s'engage pour que, partout autour du globe, les défenseuses et défenseurs des droits de

l'homme soient soutenus et protégés dans leur travail, et ce également en matière d'environnement. Nous accueillons donc avec enthousiasme les exemples de bonnes pratiques du présent rapport à cet égard.

M. Boyd, comment est-il possible de mettre en valeur les contributions des défenseuses et défenseurs des droits de l'homme en matière environnementale à travers le monde, notamment dans le cadre des discussions relatives à la reconnaissance d'un droit à un environnement sain ?

Je vous remercie.